



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE BRETAGNE



SOMMAIRE

P.3 IMPULSER & ACCOMPAGNER
L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

P.9 AGIR POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE ET LE CLIMAT

P.13 PRÉSERVER LES MILIEUX, LE VIVANT,
LES RESSOURCES ET AMÉLIORER
LE CADRE DE VIE

P.17 PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES

P.23 SIMPLIFICATION
ET MODERNISATION DE L'ÉTAT





Marc NAVEZ
Directeur de la
DREAL Bretagne

Éditorial

Service déconcentré du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires, la DREAL intervient, sous l'autorité de la Préfète de région et ses Préfets de département, le plus souvent dans un cadre partenarial avec l'ensemble des acteurs locaux, soit directement, soit afin de créer les conditions favorables pour rendre opérationnelles et concrètes en Bretagne dans le quotidien de nos concitoyens les ambitions de ces politiques publiques, qui répondent à une urgence et à une attente sociétale accrues.

La DREAL Bretagne, c'est avant tout 400 agents répartis sur le territoire régional, qui mobilisent en ce sens, leurs compétences transversales ou techniques.

Elle regroupe ainsi des fonctions multiples, qui soutiennent l'action de nombreux autres services déconcentrés de l'État, et qui portent sur de nombreuses thématiques : mobilité, logement, énergie, eau, biodiversité, prévention des risques, aménagement, qualité de l'air, économie circulaire, contribuant toutes aux conditions de vie des Bretons, et aux enjeux liés au changement climatique.

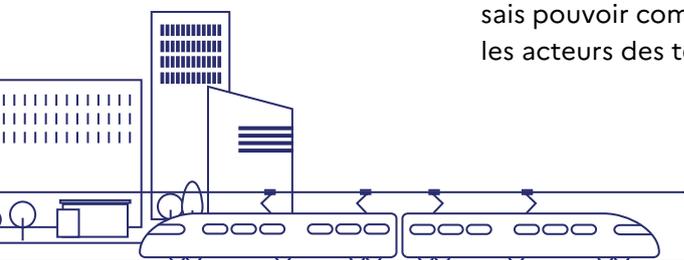
Son action s'inscrit dans les 7 orientations stratégiques de sa démarche de service, qui visent en particulier à conforter sa capacité d'adaptation, sa transversalité interne, ainsi que l'efficacité de ses partenariats.

Ce rapport d'activité est diffusé dans des circonstances particulières qui renforcent l'inter-relation entre les enjeux environnementaux, économiques et sociaux, et la nécessité d'une véritable intégration.

Il est l'occasion d'illustrer en quoi la DREAL a agi en ce sens en 2019 :

- une approche territoriale et différenciée des politiques publiques, en contribuant à de nombreuses réalisations du contrat d'action publique pour la Bretagne,
- une contribution dans le cadre de projets qu'elle conduit, à l'aspiration à une démocratie plus participative exprimée en 2019,
- le maintien d'une exigence forte en matière de protection des biens et des populations notamment au regard des différents accidents industriels survenus au cours de ces derniers mois.

Je vous invite donc à découvrir en parcourant ce rapport d'activité, une partie des divers projets et actions conduits en 2019, par la DREAL Bretagne, grâce à l'engagement et au professionnalisme de ses agents sur lesquels je sais pouvoir compter, et qui sont des gages de fiabilité et de confiance pour les acteurs des territoires.



IMPULSER & ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Développement et régulation de l'offre de transport

Aménagement de la RN 164 en 2 x 2 voies sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL. Le chantier des 12,5 kilomètres du secteur de Châteauneuf du Faou se poursuit selon le calendrier annoncé initialement et celui de Rostrenen, sur une première phase de 10 kilomètres, a démarré depuis février 2019.

Près de 40 M€ de travaux ont été engagés, conformément aux dispositions du pacte d'accessibilité et de mobilités pour la Bretagne.

Près de
40 M€
de travaux engagés

22,5 KM
en travaux pour la
mise à 2 x 2 voies de la
RN 164



19M€ engagés par l'État pour
la rénovation des gares bretonnes



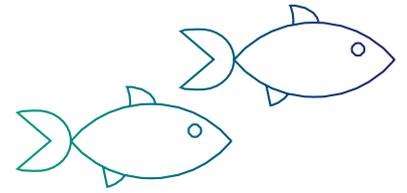
Inauguration de la gare de Rennes ©SCNF Gares & connexions

Dans le cadre du CPER 2015-2020, l'État et la Région se sont engagés dans un programme de rénovation des 11 gares TGV bretonnes de 200 M€ (dont 19 M€ de part État) pour les moderniser et en faire des pôles d'échanges multimodaux. En 2019, ont été inaugurés les PEM de Saint-Brieuc et de Rennes. Le PEM d'Auray est entré en chantier et les protocoles de financement des PEM de Vannes et de Quimper ont été signés par les partenaires.

Feuille de route de la mobilité de demain dans l'Ouest rennais

La DREAL conduit une démarche partenariale sur les mobilités dans l'ouest de l'agglomération rennaise. Elle vise à élaborer une feuille de route sur les solutions en termes de transport pour les habitants et usagers de ce territoire, tout en traitant la congestion de la RN24. Cette démarche privilégie la co-construction et la collaboration avec un large panel d'acteurs, permettant de croiser les regards : État, Région, collectivités, associations, acteurs économiques, universitaires et acteurs de la mobilité. Différentes études d'opportunité ont été menées depuis 2018, permettant aujourd'hui d'engager des études plus opérationnelles.

Gestion de l'interface entre la terre et la mer



La montée du niveau de la mer, l'érosion et la submersion côtières sont des phénomènes suivis de près. Sur les sections du littoral breton fortement exposées, le trait de côte évolue en permanence. En 2019, la DREAL et le BRGM ont finalisé l'Atlas des aléas littoraux de Bretagne. Ils ont également commencé à développer l'outil « Némésis » pour simuler l'élévation du niveau de la mer.

En association avec l'Université Bretagne Ouest et la Fondation de France, la DREAL a par ailleurs réalisé et testé la Plateforme Web fonctionnelle OSI sur 3 territoires bretons pour suivre l'évolution de la vulnérabilité des territoires bretons aux risques côtiers.

Réalisation de **3 NOUVEAUX OUTILS** pour gérer et anticiper l'évolution du trait de côte

Un appel à manifestation d'intérêt sur le thème « Trait de côte et adaptation des littoraux au changement climatique » a été lancé en 2019 par la DREAL en partenariat avec la Région Bretagne et le CEREMA. 3 lauréats : Côte des légendes communauté de communes de Lesneven, Auray Quiberon Terre Atlantique et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Les travaux sont prévus sur 2020-2021.



Vue aérienne de Plougonvelin ©Laurent Mignaux/Terra

3 TERRITOIRES BRETONS LAURÉATS de l'AMI « Trait de côte et adaptation des littoraux au changement climatique »

Les côtes bretonnes restent soumises à une très forte pression de l'urbanisation. Les dispositions de la loi littoral ont été précisées dans le cadre de la loi ELAN. En 2019, les services de l'État (DREAL et DDTM) ont en conséquence mis à jour le référentiel de jurisprudence sur la Loi Littorale ainsi, en Bretagne, que le « Guide régional de mise en œuvre de la servitude de passage des piétons sur le littoral ».

Évaluation environnementale

Évaluation
environnementale
du PLU

367

COMMUNES



PLUI ET PLU

La DREAL a reçu, en tant que service d'appui technique de la mission régionale de l'Autorité environnementale, les évaluations environnementales des nouveaux PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).

À ce titre, 8 premières élaborations de PLUi ont été examinées, 1 modification et 1 mise en compatibilité ont été analysées. Ces 10 documents portent à eux seuls les règlements d'urbanisme de 250 communes bretonnes. Au-delà des seuls PLUi, la DREAL a été sollicitée sur les évaluations environnementales de PLU (plan locaux d'urbanisme) de 367 communes et a préparé pour l'Autorité Environnementale des avis correspondants à 283 communes, soit 77 %.

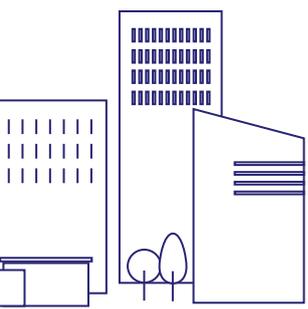
Dotations définitives du nouveau programme national de renouvellement urbain

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) propose une nouvelle approche de l'aménagement des territoires. Si le premier PNRU était axé sur des opérations massives de réaménagement des quartiers, au travers d'opérations de démolition/reconstruction de logements notamment, le NPNRU agit désormais plus profondément sur les fonctions économiques et sociales des quartiers, en accordant une place centrale aux habitants.

Son impact est important en Bretagne puisque les dotations de l'ANRU ont été réévaluées et sont désormais fixées à 231,1 M€ auxquelles s'ajoutent les contributions de la Région.

Les porteurs de projets d'intérêt régional (PRIR) de rénovation urbaine en Bretagne ont exprimé des besoins complémentaires. Suite à l'examen en comité d'engagement de l'ANRU de nouvelles dotations ont été attribuées. Les dotations définitives de l'ANRU pour les 8 PRIR sont désormais fixées à 57,3 M€ au lieu des 20,4 M€ prévus en 2017.

Celles des 4 projets d'intérêt national, non définies en 2017, sont fixées à 173,8 M€. La région Bretagne sera ainsi dotée globalement de 231,1 M€ par l'ANRU dans le cadre de ce programme.



Rénovation de
l'habitat : **61 M€**
pour accompagner
8820 logements
rénovés

Financement du logement social

Au 1er janvier 2019, la Bretagne compte 14 délégataires dont deux métropoles. Ces délégataires, les collectivités territoriales, le conseil régional, les organismes d'habitat social et la Banque des Territoires sont réunis au sein du Club « Décentralisation et Habitat ».

Ce club se réunit en amont des instances du CRHH et constitue un partenaire privilégié de l'État pour une animation régionale forte et solidaire du secteur du logement locatif social en Bretagne.

Le bilan global de l'exercice de programmation est inférieur aux bilans des années précédentes mais s'illustre par l'utilisation croissante de la subvention PLAI-a national qui permet le développement d'une offre de logement en direction des ménages cumulant les difficultés sociales et économiques.

4 438

logements agréés dont 1450 PLAI et 2152 PLUS

173 démolitions ont également été financées.
13 918 753 € ont été engagés à ces fins.

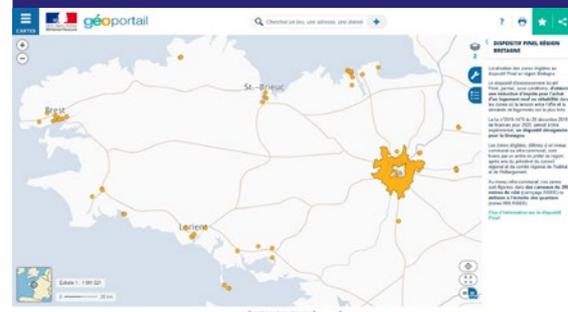


Expérimentation du « Pinel Breton »

Il est désormais possible d'investir dans l'immobilier locatif en Bretagne et de bénéficier à nouveau de la réduction d'impôt Pinel sur un plus grand nombre de territoires.

Depuis 2019, l'investissement Pinel n'était plus possible en Bretagne que sur les territoires classés « en zone B1 » (Saint-Malo, Dinard, Belle-Ile, Hoedic et une partie de Rennes Métropole).

L'expérimentation du « Pinel Breton », prévue à l'article 164 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, vise 58 communes.



Pinel breton ©Géoportail

Vue en perspective du programme Normandie-Saumurois quartier de Villejean à Rennes
©Agences Urbanmakers/THE Architectes



Centralites © DREAL Bretagne

Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs

11 PLANS
Actions Cœur de ville

70 collectivités
lauréates de l'appel à candidatures « dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux »

Les dispositifs en faveur de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs renouvellent le cadre conceptuel et opérationnel de l'aménagement durable et ils ont trouvé en 2019 un écho particulièrement favorable en Bretagne.

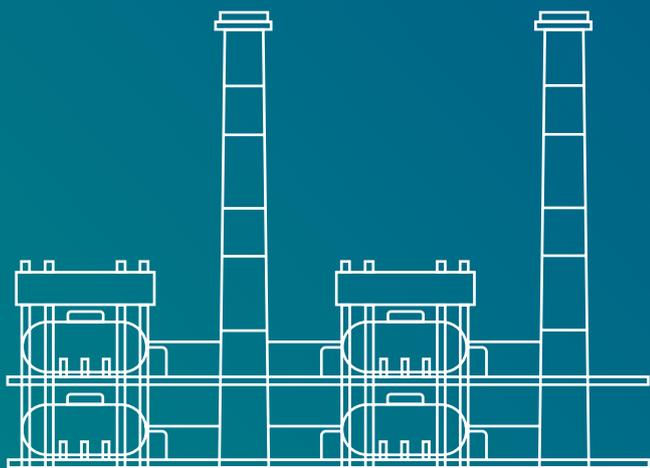
Cela s'est notamment traduit par le déploiement du plan Action Cœur de ville, concernant 11 villes moyennes en Bretagne, pour lequel la DREAL en lien avec les DDTM a contribué en favorisant les financements de travaux et des postes de chefs de projets dans le cadre de la programmation des aides de l'ANAH, et en organisant un séminaire sur le volet habitat privé, en lien avec l'ANAH et avec les collectivités engagées (état d'avancement des OPAH et du volet habitat, traitement de l'habitat dégradé, traitement des copropriétés).

Parallèlement la mise en œuvre du second appel à candidatures en faveur du « dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux » porté par l'État, le Conseil régional, l'EPF et la Banque des territoires concerne 70 collectivités lauréates. Les services de l'État tant au niveau départemental que régional sont mobilisés pour l'accompagnement de ces projets.

Sécurisation de l'alimentation en électricité

446 MW

de puissance
complémentaire mobilisée



DÉBUT DES TRAVAUX DE LA CENTRALE À CYCLE COMBINÉ GAZ DE LANDIVISIAU

Les travaux de la nouvelle centrale à cycle combiné gaz de Landivisiau permettant de soutenir l'alimentation en électricité en Bretagne se sont engagés en 2019.

Le terrassement et les premières fondations ont été réalisés en 2019, parallèlement RTE a commencé à intervenir sur le chantier de raccordement en septembre. GRTgaz a démarré début avril 2020 la pose de la canalisation de raccordement au niveau de l'Elorn et de la voie SNCF locale par forage dirigé. Il s'agit du point de passage le plus technique de ce chantier de raccordement.

FIABILISATION DU MAILLAGE ÉLECTRIQUE EUROPÉEN

Le projet Celtic Interconnector vise à créer une interconnexion électrique de 575 kilomètres entre la France et l'Irlande pour permettre l'échange d'électricité entre les deux pays. Il a pour objectif de renforcer la sécurité d'alimentation électrique entre les deux pays, en leur permettant d'être solidaires l'un de l'autre en cas d'imprévus (incidents techniques, pics de consommation...).

Ce projet est porté par RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France, et son homologue irlandais EirGrid.

Les études techniques et environnementales ont été engagées depuis 2014. 2019 a été marqué par l'aboutissement de la concertation préalable, encadrée par deux garants nommés par la commission nationale du débat public. Selon les prévisions, l'interconnexion pourrait être mise en service d'ici fin 2026.



Celtic Interconnector ©Réseau de Transport d'Électricité (RTE) et EirGrid



AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LE CLIMAT

Développer les énergies marines renouvelables

La programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit la création d'un parc d'éoliennes flottantes de 250 MW au sud de la Bretagne, permettant de couvrir les besoins électriques de 20 000 foyers.

Dans sa phase préliminaire, le projet est porté par l'État qui en assure la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la désignation d'un lauréat à l'issue de la procédure d'appel d'offre.

Au sein des services de l'État un directeur de projet « débat public énergies marines renouvelables » a été désigné en DREAL Bretagne et une équipe projet inter-services a été constituée afin de couvrir l'ensemble des enjeux du débat public prévu entre l'été et l'automne 2020.



Une commission particulière du débat public a été constituée afin d'organiser et d'animer localement le débat public, sous l'autorité de la Commission nationale du débat public (autorité administrative indépendante).

Cette commission a également pour rôle de diffuser une information transparente, complète et objective à destination du public et des acteurs du débat public, ainsi que de mettre en place des moyens d'expression accessibles à tous les citoyens.

À la fin du débat public, un compte-rendu exhaustif des opinions exprimées dans ce cadre sera produit et rendu public.

objectif de couvrir les besoins électriques de **20 000 FOYERS**

Éolien offshore © Léna Bilot / Terra





Éolien terrestre © DREAL Bretagne

Transition énergétique sur les territoires : l'éolien terrestre

L'habitat breton est historiquement dispersé et engendre un mitage important, ce qui constitue un frein au développement du grand éolien alors que la Bretagne dispose du deuxième gisement de vent au niveau national.

Dans le cadre de la feuille de route État-Région sur l'éolien terrestre, la DREAL pilote une étude visant à identifier, sur la base de critères de durée de vacance et d'obsolescence énergétique, des maisons isolées susceptibles d'être acquises pour ouvrir des zones, aujourd'hui foncièrement contraintes, à des projets de territoires permettant le développement des énergies renouvelables.

Fin 2019 :

1047 MW
de puissance
installée



619 mâts
119 parcs

La barre des **1000** MW (1GW) est franchie en juillet 2019

Quotas d'émission de CO₂ dans l'atmosphère

Les plus gros émetteurs européens de CO₂ dans l'atmosphère sont soumis à un système d'allocation de quotas. En 2019, 1 tonne de CO₂ vaut environ 25 € et cette valeur augmente au fil du temps, mais des quotas gratuits peuvent être attribués sous certaines conditions. La quantité de quotas gratuits attribués se réduit progressivement. Le paiement des quotas CO₂ sert à financer des actions de réduction de la consommation énergétique telles que l'isolation d'habitats collectifs.

Les quotas gratuits pour la période 2021-2025 ont été alloués en 2019 : la DREAL a ainsi instruit les dossiers de demandes de quotas gratuits des 36 entreprises bretonnes concernées, leur permettant d'obtenir 1 million de quotas gratuits d'une valeur d'environ 27 M€.

1 million de quotas gratuits d'une valeur d'environ **27 M€**



100 %
de la population
peut bénéficier
d'un premier
niveau de conseil

Renovation énergétique
© Arnaud Bouissou / Terra

Rénovation énergétique de l'habitat

Le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) constitue le nouveau cadre de financement du service public de la performance énergétique de l'habitat. Il a été créé par l'État pour dynamiser le secteur de la rénovation énergétique sur le champ de l'accompagnement des ménages tout en rationalisant les guichets publics. L'enveloppe nationale de 200 millions d'€ sur une période 2020-2024, permettra de financer les actes mis en œuvre par les espaces FAIRE sur une durée de 3 ans.

En Bretagne, le déploiement du service aux particuliers, initié depuis plusieurs années par le collectif Région, DREAL, ADEME permet à 100 % de la population de bénéficier d'un premier niveau de conseil et 67 % d'un accompagnement personnalisé.

Le montant total des dépenses maximum du programme est estimé à près de 18 M€.

Outre ces nouveaux moyens dédiés au conseil, l'enveloppe financière des crédits de l'ANAH répartie par la DREAL en 2019 sur l'ensemble du territoire breton pour la rénovation des logements est de 61 M€ pour 8 820 logements rénovés dont 7 172 logements dans le cadre du programme « Habiter Mieux » qui porte sur les opérations d'amélioration de la performance énergétique.

Objectifs de développement durable : lancement de la plateforme Meth'ODD

La DREAL avec l'appui du ministère de la Transition écologique et solidaire et du CEREMA Ouest, a développé une méthode qui facilite l'appropriation et l'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) par les acteurs des territoires.

Cette méthode disponible sur www.methodd.fr est adaptée aux besoins des utilisateurs. Elle leur propose en effet six parcours différents selon leur niveau de connaissances et d'engagement. Chaque parcours intègre des outils pratiques pour s'emparer des ODD.

La Méth'ODD
Ensemble vers les Objectifs de Développement Durable



6 parcours
pour mieux
appréhender
les ODD

PRÉSERVER LES MILIEUX, LE VIVANT, LES RESSOURCES ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Biodiversité et paysages

Le site des Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon constitue à la fois le plus vaste espace naturel et le plus grand massif dunaire de Bretagne. Il couvre près de 12 000 hectares, avec une quasi-absence d'urbanisation sur ce linéaire.

La DREAL a accompagné les acteurs locaux jusqu'à l'obtention du label « Grand Site de France », qui a fait l'objet d'une cérémonie officielle à Plouhine le 14 juin 2019.

12 000 hectares
d'espace naturel



Dunes sauvages © Laurent Mignaux/Terra

Cap Fréhel est l'un des sites les plus emblématiques de Bretagne, de par la richesse de son patrimoine paysager, naturel et culturel. Le ministère de la Transition écologique et solidaire, a également décidé d'accorder, en septembre 2019, le label Grand Site de France au syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel, qui distingue ainsi la qualité exceptionnelle de la gestion patrimoniale conduite pour ce site. Le syndicat mixte et ses partenaires ont réalisé des actions significatives en termes de restauration, de préservation, de mise en valeur des paysages qui ont retrouvé leur caractère remarquable, et de gestion de la fréquentation.

Cap Fréhel © DREAL Bretagne





Plan biodiversité

La Bretagne a répondu présente à l'appel lancé le 4 juillet 2018 par Nicolas Hulot afin d'inverser la tendance observée de la perte de la biodiversité. La territorialisation du plan biodiversité a ainsi été présentée à la conférence bretonne de la biodiversité le 23 avril 2019.

En parallèle, une forte sensibilisation a été initiée par la DREAL auprès des acteurs de l'État notamment par l'organisation d'un séminaire animé par Gilles Bœuf, professeur à Sorbonne Université et expert en océanologie, biodiversité et ressources vivantes marines, le 9 octobre 2019.

À la suite de ce séminaire, la volonté des services et opérateurs de l'État d'agir en faveur de la préservation de la biodiversité s'est traduite, outre la conduite d'un certain nombre d'actions territorialisées, par la définition d'une trajectoire biodiversité dont l'objectif porte sur une meilleure intégration des enjeux de préservation des espaces naturels et de continuité écologique dans l'ensemble des politiques publiques et instaurent en matière d'aménagement du territoire, de conception des projets, d'évolution des modèles de production des orientations communes. Cet objectif va de pair avec ceux de préservation des espaces agricoles et naturels, ainsi que le maintien de paysages de qualité.

Gestion économe de la ressource en eau : Ecod'O

Afin de sensibiliser les entrepreneurs sur l'optimisation de la ressource en eau, la Préfecture du Morbihan a diligenté la mise en place d'un dispositif innovant en faveur d'économies d'eau dans les entreprises des secteurs de l'industrie et du tourisme.

Baptisé Ecod'O, ce projet partenarial est proposé par la DREAL aux côtés de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, des services de l'État (DDPP, DDTM, ARS), de Eau du Morbihan, de collectivités ayant la compétence production/distribution d'eau, de la SAUR, de l'Agence de Développement du Tourisme en Morbihan et la CCI du Morbihan. Il s'agit d'un programme d'actions et de solutions en faveur des économies d'eau qui va se décliner par la réalisation de 30 diagnostics gratuits dans les entreprises, la valorisation de leurs bonnes pratiques à travers la publication d'un guide, l'organisation d'ateliers thématiques, et la cartographie des potentiels de réutilisation des eaux usées.

ÉCOD'O

un programme d'actions
pour économiser l'eau dans les entreprises



Amélioration de la qualité de l'eau

Bilan positif pour l'expérimentation SEMAFOR, application conçue et développée par la DREAL Bretagne en concertation avec la profession agricole dans une démarche de simplification administrative pour accompagner les agriculteurs dans le respect des enjeux environnementaux et la dématérialisation des plans d'épandage. Parti du constat que les plans d'épandage classiques, élaborés en format papier par les bureaux d'étude, sont très vite obsolètes, l'État a lancé cette expérimentation, achevée en octobre 2019, sur le territoire-test « Baie de La Fresnaye ». La faisabilité d'une généralisation de SEMAFOR à toute la Bretagne est en cours d'examen.

La procédure de révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, relancée tous les 6 ans, a donné lieu en 2019 à une version actualisée de l'état écologique des masses d'eau, document qui fera référence pour le SDAGE 2022-2027. Même si des progrès ont été enregistrés sur certains paramètres intervenant dans le suivi qualitatif des masses d'eau, le bilan est globalement stationnaire, comparé à l'année 2013.



SDAGE © Laurent Mignaux/Terra

En 2019, le dispositif de surveillance de l'azote épandu, élaboré dans le cadre du 6e programme d'actions régional pour la directive nitrates, a été validé, permettant ainsi de garantir le respect d'un plafond à l'échelle de chaque département.



Observatoire du foncier

Avec l'équivalent de la surface de neuf terrains de football artificialisés chaque jour, le sujet de l'artificialisation des sols est réellement majeur en Bretagne. Dès 2014, la DREAL, la DRAAF et le Conseil Régional ont mis en place un dispositif d'observation du foncier à l'échelle régionale.

Le 18 janvier 2019, les acteurs du foncier en Bretagne étaient accueillis à la Maison de l'Agriculture pour le lancement du visualiseur dédié au foncier. Dans le cadre du dispositif régional d'observation du foncier, avait été invités les DDTM, les agences d'urbanisme, les EPCI, l'EPF, le CEREMA, la CCIR... pour leur présenter l'outil de visualisation des données et travaux conduits dans le cadre partenarial.

l'équivalent de la surface de **9 terrains de football** sont artificialisés chaque jour en Bretagne

Gestion durable des ressources naturelles

En 2019 a été approuvé le schéma régional des carrières dont l'élaboration a été conduite par la DREAL. Il définit, pour les 12 prochaines années, les conditions d'implantation des carrières et les orientations nécessaires à une gestion durable des granulats, des matériaux et substances de carrières en prenant en compte l'environnement.

Il identifie les gisements potentiellement exploitables d'intérêt national et régional et recense les carrières existantes et les sensibilités environnementales. Il fixe également les objectifs à atteindre en matière de limitation et de suivi des impacts ainsi que les orientations en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Le schéma régional prend en compte les ressources, y compris marines et issues du recyclage, et notamment celles présentant un intérêt économique régional ou national, les besoins en matériaux (dans et hors la région), la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau, ainsi que la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace tout en favorisant les approvisionnements de proximité, une utilisation rationnelle et économe des ressources et le recyclage.



Carrière © Arnaud Bouissou / Terra

195

carrières sont implantées en Bretagne

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES

Contrôle des transports et des véhicules

Une opération nationale impliquant 200 contrôleurs des transports terrestres a été organisée sur l'ensemble du territoire français en 2019. En Bretagne, celle-ci a été conduite par la DREAL sur l'aire de Marzan (RN 165) et sur l'aire de Mondevert (RN 157). 30 poids lourds ont été contrôlés dont 11 en infractions. Cette opération a permis de sensibiliser l'ensemble de la profession du transport routier de personnes et de marchandises au nécessaire respect de cette réglementation.

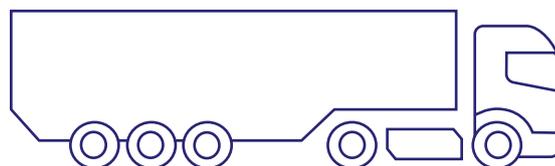
11 des 30 poids lourds
contrôlés en infraction

La DREAL a renforcé la surveillance des centres de contrôle technique véhicules, afin de garantir la sécurité des véhicules. 8 centres et 14 contrôleurs ont ainsi vu leur agrément préfectoral suspendu, pour des durées de 3 jours à 1 an.



Contrôle de camping-cars
© Arnaud Hellegouarch/Préfecture 56

8 % des centres et des
contrôleurs surveillés
sont sanctionnés.



Incendie de l'usine Lubrizol

L'incendie survenu le 26 septembre 2019 au sein de l'établissement Lubrizol, situé à Rouen et classé Seveso seuil haut (production d'additifs pour lubrifiants et carburants) a mobilisé la DREAL Bretagne dans sa composante zonale, essentiellement en relation avec la DDTM 76 et la DIRM Manche Est Mer du Nord, pour traiter les risques de pollution de la Seine. À cet effet, des moyens de lutte contre les pollutions maritimes (barrages, absorbants) du centre de stockage POLMAR du Havre ont été engagés dans l'après-midi par la Préfecture de zone.

L'instruction gouvernementale du 2 octobre 2019 fixant les premières mesures à prendre suite à cet accident industriel majeur a conduit les préfets des départements bretons sur proposition de la DREAL, à saisir immédiatement les exploitants de tous les sites Seveso en Bretagne, en visant à maintenir un niveau élevé de vigilance face aux problématiques de sécurité industrielle. Afin que les collectivités soient également associées, la DREAL a également contribué aux actions de sensibilisation et de communication organisées par les préfets du Finistère et du Morbihan vers les communes dont le territoire héberge un site Seveso.

Rencontre post-Lubrizol avec la Préfète Kirry sur la prévention et la gestion des risques industriels et technologiques en Bretagne
© DREAL Bretagne



Incendie Grande America
© Marine nationale

Naufrage du Grande America

Au cours de la nuit du 10 au 11 mars, le navire « Grande America » (porte-conteneur et roulier de 214 m) déclare un incendie à bord à 260 km au sud-ouest de la pointe de Penmarc'h. Il dérive et coule le 12 mars à 330 km à l'ouest de La Rochelle par 4 600 m de profondeur. Il transportait 365 conteneurs (dont 45 contenant des marchandises dangereuses), 2 000 véhicules, ainsi que 2 500 tonnes de fioul lourd, gasoil et huile de propulsion.

La DREAL Bretagne est intervenue au titre de sa fonction zonale, en appui de la préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest, ainsi qu'en posture de coordination, en particulier auprès des DDTM de Loire-Atlantique et Vendée. Des arrivages de polluants sous forme de boulettes ou galettes sur le littoral Atlantique n'ont finalement pas eu lieu, les opérations de lutte en mer ayant permis de récupérer les hydrocarbures qui pouvaient l'être.



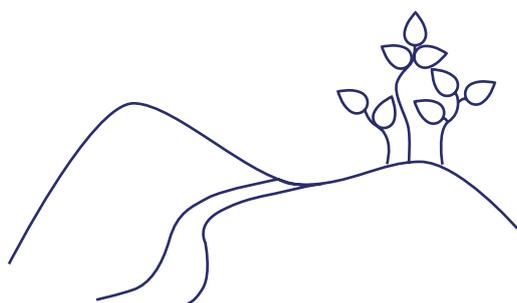
*Sols pollués dans un ancien atelier de métallurgie
© Laurent Mignaux / Terra*

Secteurs d'information sur les sols

En application de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), les parcelles sur lesquelles une pollution des sols est connue sont à inscrire en secteurs d'information sur les sols (SIS). Ces secteurs sont annexés aux documents d'urbanisme et sont inclus dans les documents d'information des acquéreurs et locataires (IAL).

En cas de changement d'usage sur un SIS, le maître d'ouvrage à l'origine du changement doit faire attester par un bureau d'étude certifié que son projet est compatible avec l'état du sol. Cette attestation est jointe à la demande de permis d'aménager ou de construire.

Fin 2019, en Bretagne, 43 arrêtés préfectoraux ont créé 186 SIS. La consultation de 500 autres propriétaires concernés par des projets de SIS est en cours. L'ensemble des données est consultable sur www.georisques.gouv.fr.



43 arrêtés
préfectoraux
ont créé 186 SIS

Uranium

En 2011, un bilan environnemental et sanitaire a été demandé par la DREAL à ORANO (anciennement AREVA) pour recenser l'ensemble des dépôts liés à l'exploitation achevée d'uranium sur la concession de Lignol (Morbihan).

Ce recensement a conduit à identifier deux types de dépôts hors sites miniers : les stériles et les sédiments.

Des travaux d'assainissement des stériles ont été menés en 2018 et les stériles extraits ont été stockés sur le site de Prat Mérien. La DREAL a réalisé une inspection avec prélèvements des eaux de rejets de ce stockage en 2019. En 2019, ORANO a réalisé l'assainissement de 3 dépôts de sédiments. Ceux-ci ont été retirés et envoyés sur le site de stockage de l'Ecarpière en Loire Atlantique.

Ces travaux sont suivis par l'ASN et la DREAL en concertation avec l'ARS.

Inspection rejets de Prat Merien @DREAL Bretagne



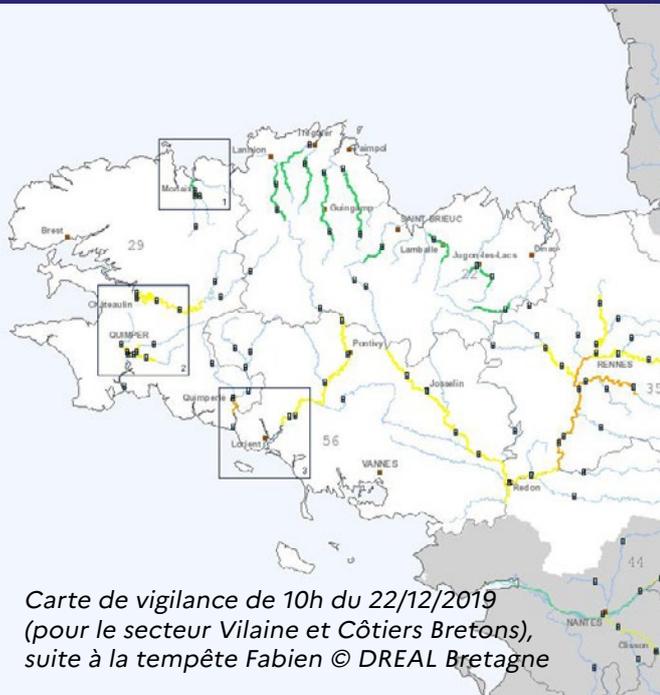
Vigilance sur les crues

Au cours de l'année 2019, le Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) des fleuves côtiers bretons a été enrichi. La révision du document de référence sur la vigilance crues s'est faite avec le concours des services de l'État comme des collectivités.

L'information disponible s'en trouvera renforcée, avec l'augmentation des stations de référence (de 25 à 34) et des stations disposant de prévision (de 42 à 75). Adopté fin 2019, il est en vigueur lors de la mise à jour du site www.vigicrues.gouv.fr mi-mars 2020.

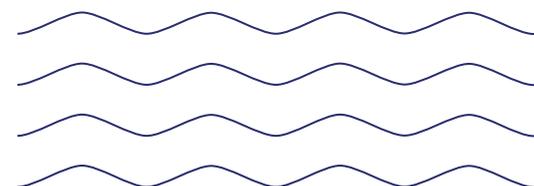


Repères de crues à Guichen Pont-Réan ©DREAL Bretagne



34 stations

de référence et
75 disposant de
prévisions



Séminaire européen sur les risques industriels à Rennes

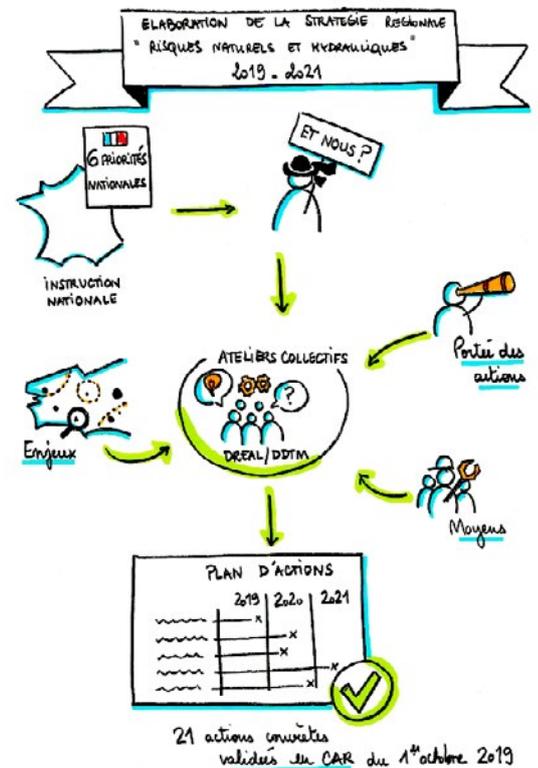
Le ministère de la transition écologique et solidaire organise tous les deux ans un séminaire européen de retour d'expérience sur les accidents industriels. La 13^e édition, organisée avec le concours de la DREAL Bretagne, a réuni, les 22 et 23 mai 2019 à Rennes, 293 inspecteurs des installations classées représentant 19 pays européens. Ce partage des enseignements tirés des accidents industriels permet de progresser collectivement dans la maîtrise des risques en exploitant au mieux les retours d'expériences disponibles à l'échelle internationale.



293 inspecteurs
représentants
19 pays européens

Stratégie régionale risques naturels et hydrauliques 2019-2021

La DREAL a organisé et piloté des ateliers collectifs réunissant les quatre DDTM de la région, qui ont abouti à l'élaboration d'une stratégie régionale triennale de prévention des risques naturels et hydrauliques 2019-2021. Elle se décline en un plan de 21 actions concrètes à mettre en œuvre pour faire face aux enjeux de sécurité des populations et d'aménagement du territoire, liés notamment aux risques d'inondation et de submersion marine auxquels est particulièrement exposée la Bretagne.



1 plan de 21 ACTIONS concrètes

Élaboration stratégie risques hydrauliques
© DREAL Bretagne

SIMPLIFICATION ET MODERNISATION DE L'ÉTAT

Déclinaison du plan de transformation ministériel

Que ce soit dans le domaine de la performance énergétique de l'habitat, du développement des énergies marines renouvelables, de la mobilisation pour la biodiversité ou de l'accompagnement des démarches sur l'économie circulaire, le plan de transformation ministériel a pour objectif de mieux mettre en valeur l'impact dans le quotidien des Français des politiques publiques des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

La DREAL Bretagne anime en ce sens les services et opérateurs ministériels en Région pour la mise en œuvre de 15 actions sélectionnées en fonction de leur caractère innovant, de leur impact concret, de leur rattachement aux objectifs de développement durable et doté d'un objectif de réalisation à 3 ans.

Le 16 mai 2019, les porteurs de projets ont présenté leur démarche lors d'un séminaire régional, auquel participait la Secrétaire Générale du pôle ministériel.

#SeRéinventerEnsemble

© DREAL Bretagne



La Bretagne conviée à la préfiguration de la future géo plateforme nationale

Le partenariat GéoBretagne auquel participe activement la DREAL a mis en place sa fabrique, permettant à toute personne de créer des produits numériques à partir des données mises à disposition par les acteurs publics.

Cet esprit d'encapacitation a facilité l'évaluation environnementale de dossiers complexes comme le PLUi de Rennes, la conception du visualiseur foncier, le partage de modèles scientifiques. Ces pratiques se diffusent dans les territoires grâce à des ateliers de conception. La Bretagne a été conviée à la préfiguration de la future géo plateforme nationale pour témoigner de sa dynamique partenariale autour des données géographiques.

24 900
utilisateurs/
mois en 2019



© GéoBretagne

Lancement de la plateforme ECHOPP

La DREAL en relation avec le CEREMA Ouest, a développé une plateforme qui permet de faciliter l'intégration des démarches de participation du public.

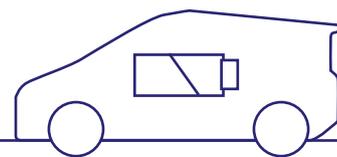
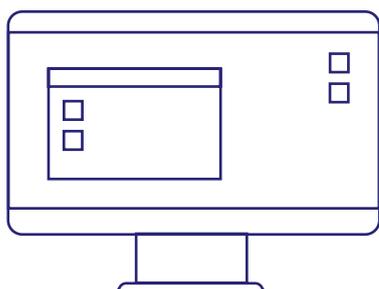
Elle a été conçue pour répondre aux besoins des agents des services de l'État suivant 3 postures : j'organise, j'instruis, j'accompagne une démarche participative.

Chaque parcours propose des outils pratiques, des vidéos, des retours d'expérience, etc.



Stratégie numérique

Pour s'inscrire dans une transition numérique efficace, la DREAL s'est dotée d'un SI-LAB (systèmes d'informations) réunissant ses acteurs du numérique de façon à coordonner : environnement de l'agent, infrastructures, sécurité, documents et qualité, données, services, opendata, communication et innovation. En 2019, les actions prioritaires du SI-LAB ont porté sur la connaissance du patrimoine de données, l'organisation des traitements de celles-ci, la clarification de l'offre, l'établissement d'un numérique de confiance et l'inclusion des agents dans la fabrication de services.



Mobilité durable

Afin de favoriser des déplacements moins émetteurs en carbone et notamment l'utilisation des véhicules électriques, la DREAL a mis à disposition des véhicules des sites distants, des directions du campus, des autres administrations et des partenaires, des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.

TAMT'AMéliore



Lancé au début de l'année 2019, issu de la démarche qualité et co-construit avec de futurs utilisateurs dans une démarche de design de service, TAMT'AMéliore est un espace qui a pour objectif d'associer directement les agents à l'amélioration du service rendu par la DREAL Bretagne et de leur vie au travail.

Il s'agit de faire germer et mûrir les idées de chacun par l'enrichissement collectif et de partager des bonnes pratiques. La discussion permet de faire émerger des propositions concertées dont pourront se saisir les acteurs de l'amélioration continue.

GLOSSAIRE

- A** ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE : Autorisation d'engagement
ALUR : Accès au logement et un urbanisme rénové
ANAH : Agence nationale de l'habitat
ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine
ASN : Autorité de sûreté nucléaire
ARS : Agence régionale de santé
- B** BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
- C** CCIR : Chambre de commerce et d'industrie de région
CEREMA : Centre d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CRHH : Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
- D** DIRM : Direction interrégionale de la mer
DDPP : Direction départementale de la protection des populations
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- E** EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPF : Établissement public foncier
- I** IAL : Information des acquéreurs locataires
- N** NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain
- O** ODD : Objectifs de développement durable
OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- P** PEM : Pôle d'échanges multimodal
PLU : Plan local d'urbanisme
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
PNRU : Programme national de renouvellement urbain
POLMAR : Pollution maritime
PRIR : Porteur de projet d'intérêt régional
- R** RIC : Règlement de surveillance de prévision et de transmission de l'information sur les crues
RTE : Réseau de transport d'électricité
- S** SARE : Service d'accompagnement à la rénovation énergétique
SAUR : Société d'aménagement urbain et rural
SIS : Secteur d'information sur les sols

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE BRETAGNE

Directeur de publication : Marc NAVEZ

Ce document a été rédigé avec l'aide des services de la DREAL.

Conception, rédaction, création graphique : Mission communication,
qualité et appui au pilotage (Julie SCHWAGER, Marion TURBIEZ-
MIQUEL, Allison GAULIER)

Octobre 2020



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*
